

Communiqué de presse

Signature du cahier des clauses techniques particulières portant sur le renouveau du tourisme fluvial à l'échelle intercommunautaire

Le mardi 10 juillet 2018 à 11 heures au Domaine de l'Arc-en-Ciel

13 rue du Vieux Moulin à Seraucourt-le-Grand

Riche de ses 315 kilomètres de voies navigables, le département de l'Aisne offre une multitude de possibilités en termes de tourisme fluvial et terrestre, également appelé « tourisme fluvestre ».

Fort de ce constat et du développement du Slow Tourisme (vélos, randos, bateaux...), Roland RENARD, 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, a souhaité valoriser les atouts de notre territoire tout en fédérant les intercommunalités traversées par le Canal de Saint-Quentin (*Communautés d'agglomération de Cambrai et de Chauny-Tergnier-La Fère et Communautés de communes de l'Est de la Somme et du Pays du Vermandois*).

Ce partenariat sera officialisé le mardi 10 juillet 2018 avec le lancement d'une étude sur le renouveau du tourisme fluvial qui sera menée en 2 temps : dans un 1^{er} temps, sur la valorisation touristique fluvestre des territoires concernés et dans un 2nd temps, sur les possibilités de réaménagement du port de Plaisance de Saint-Quentin.

Pour toute demande de renseignement complémentaire : caroline.santamaria@casq.fr
ou par téléphone au 03 23 62 97 62.